

Département de
l'ORNE

Arrondissement de MORTAGNE

Canton de
BRETONCELLES

**Compte-rendu du Conseil Municipal
de PREAUX DU PERCHE**

Séance du 19 Mai 2015

Nombre de membres

- afférents au C.M. : 15

- en exercice : 15

- qui ont pris part au vote : 14

Date de convocation : 12 Mai 2015

Date d'affichage : 26 Mai 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf du mois de mai, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal PECCHIOLI, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Alice ANGOT, Patrick BARD, Catherine BOUCAULT, Jean BOUTHRY, Eric DURY, Christiane GRUSZKOWSKI, Roselyne GUERIN, Marie-Odile GUEUX, Marie-Claire LE PETIT Patrick LENAERTS, Hervé LUCAS, Jean-Pierre MAVIT, Patrice MAY.

Absent excusé : Joëlle MOREAU.

Alice ANGOT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier Conseil municipal, en date du 17 Avril 2015.

Se61 : Modification des statuts

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du comité Syndical en date du 26 mars 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération ;

Après visa de légalisation, la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Se61.

Commune Nouvelle : discussions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les douze communes de la Communauté de communes Perche Sud se sont prononcées le 4 Mai dernier sur leur souhait d'intégrer ou non la Commune Nouvelle. Neuf communes souhaitent intégrer la Commune nouvelle, dont la création se fera sans les communes de Berd'Huis, Courcerault et Saint Maurice sur Huisne.

L'élaboration de la charte de la Commune nouvelle est en cours. Cette charte sera prête avant le vote définitif, de chacune des neuf communes, pour la création de la Commune nouvelle. Le vote des Conseils municipaux aura lieu le Vendredi 26 Juin 2015 à 20h30 dans chaque commune.

Projet de convention Jardins partagés

Les membres de la Commission Cadre de vie présentent au Conseil municipal la charte des jardins partagés Godin qu'ils ont rédigé. Cette charte définit la démarche participative des jardins partagés ainsi que les engagements des signataires de la charte : le jardinier et la commune de Préaux du Perche.

Après y avoir apporté quelques modifications, le Conseil municipal décide de valider la charte des jardins partagés Godin.

Roselyne GUERIN rappelle que le Troc de Plantes aura lieu le Dimanche 31 Mai 2015 de 10h à 14h au Jardin Godin.

Point de 2^{ème} collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une étude a été réalisée sur la collecte du verre sur le territoire du SMIRTOM du Perche ornaïs. Cette étude a révélé la mauvaise performance de la commune de Préaux du Perche (tonnes de verre collectées divisées par le nombre d'habitants).

C'est dans l'objectif d'améliorer la collecte des déchets sur la commune, que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'installer une nouvelle zone de tri auprès de la salle des fêtes. Pour la réalisation de ce projet, le SMIRTOM devra vérifier si la collecte est possible à l'emplacement envisagé pour l'installation des conteneurs ; deux arbres devront être coupés et une dalle en béton sera à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est favorable à ce projet et donne son accord pour le projet d'installation d'une nouvelle zone de tri des déchets auprès de la salle des fêtes.

Travaux

Patrice MAY fait le point sur les travaux des sanitaires de la salle des fêtes : la plomberie et le carrelage sont terminés dans les toilettes femmes ; le carrelage est terminé et la plomberie reste à finir dans les toilettes hommes ; les toilettes handicapées restent à faire.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la société SÉMIO pour l'achat de cent cinquante chaises et d'un diable pour la salle des fêtes : 3 734,42 € HT soit 4 481,30 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature du devis proposé par la société SÉMIO.

Questions diverses

- Panneaux d'interprétation du Parc Nature : la Commission Parc Nature présente la version définitive des panneaux qui seront installés dans le parc. Sept panneaux ont été réalisés avec pour thématiques : les mares, les rives, les prés de fauche, la haie, la saulaie et l'oseraie. Des devis seront demandés pour leur impression sur des supports alu-dibond au format A3+. Le Conseil municipal donne son accord de principe pour l'impression des panneaux.
- Sortie Faune et Flore avec le Parc Naturel Régional du Perche le Samedi 6 Juin 2015 : Découverte du Parc Nature de 10h30 à 13h - Les zones humides de 14h à 17h.
- Zones humides : réunion organisée avec Mme LE BARQUE le Jeudi 21 Mai 2015.
- Prochaine réunion de la Commission Information Communication : Jeudi 28 Mai 2015, 20h30 à la Mairie, pour la préparation du prochain numéro Infos Préaux.
- Départ de Wendy BROUARD : embauchée dans le cadre d'un emploi d'avenir depuis le 16 Juin 2014 et pour une durée d'un an, Wendy BROUARD souhaite rejoindre son ami en Ardèche et ne souhaite donc pas renouveler son contrat avec la commune. Elle quittera son poste d'employée communale le 15 Juin 2015. Un recrutement est à prévoir avec la Mission Locale.
- Enrobés à chaud sur les chemins : les travaux prévus seront réalisés les 20 et 21 Mai 2015.